

Compte tenu des déclarations faites par l'honorable chef de l'opposition pendant sa campagne au leadership, à l'effet que le domaine des affaires culturelles devrait être transféré aux provinces, et compte tenu du fait que le lundi 23 février le secrétaire du cabinet responsable des relations fédérales-provinciales déclarait devant l'Institut d'administration publique du Canada qu'il était possible de dissocier la sécurité culturelle recherchée par le gouvernement du Québec de la nécessité de procéder à un transfert de pouvoirs, le très honorable premier ministre peut-il confirmer s'il partage cette opinion et dire si le gouvernement travaille à mettre au point une formule qui permettrait au Québec ou à toute province canadienne de satisfaire à ses objectifs d'identité culturelle, sans avoir à réviser le partage des pouvoirs tel que défini dans les articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La réponse, en un mot, monsieur le président, est oui. Je partage cette opinion. Je crois qu'il est possible effectivement et souhaitable pour chaque province d'œuvrer dans ce domaine d'une manière extrêmement efficace. A mon avis, l'histoire des dernières décennies indique que le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine culturel doit continuer d'être exercé, notamment dans le domaine de la protection, de l'illustration de la langue française. Je crois qu'il est acquis que des institutions fédérales ont beaucoup fait pour l'épanouissement et le progrès de la langue française au pays. Par conséquent, en vertu de la Constitution telle que rédigée actuellement il est possible de faire progresser ce domaine énormément, de permettre aux provinces de défendre leur avoir culturel sans pour cela modifier la Constitution.

* * *

RADIO-CANADA

LA PRÉSUMÉE FALSIFICATION DES CHIFFRES RELATIFS AU CONTENU CANADIEN DES ÉMISSIONS—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Le président de l'Union des artistes faisait parvenir dernièrement au ministre un mémoire dans lequel il démontrait comment la Société Radio-Canada faussait le contenu canadien réel de ses émissions. Le ministre nous dirait-il à la Chambre s'il a pris connaissance de ce mémoire et quelles mesures il entend prendre à ce sujet? [Traduction]

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai vu le mémoire. Je suis en train de l'examiner et, bien entendu, la société fait de même.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE TEMPS ÉCOULÉ ENTRE L'APPEL AU SECOURS ET LE DÉBUT DE LA RECHERCHE DE PÊCHEURS DISPARUS—LES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. A-t-il pu faire enquête sur le temps que l'unité aérienne-maritime de sauvetage de Halifax a mis pour répondre à l'appel lorsque deux pêcheurs ont été perdus au large de la côte est de Terre-Neuve?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, pour autant que j'ai pu

Questions orales

m'en rendre compte jusqu'ici, il s'est agi surtout d'une opération maritime. Trois vaisseaux se trouvaient dans le secteur. Le principal rôle de notre unité aérienne de recherche et de sauvetage consiste à repérer et à retrouver, entre autres, des navires disparus, des naufragés. Nous n'avions aucune raison d'envoyer un avion sur les lieux puisque les garde-côtes avaient déjà communiqué avec le navire en difficulté. Ce n'est que plus tard, quand les garde-côtes ont perdu la communication avec le navire pendant la nuit, que nous avons dû envoyer un avion sur les lieux; cela explique en partie le temps que l'avion a mis à se rendre sur place. Nous n'avions aucune raison d'envoyer l'avion au début, mais, quand c'est devenu nécessaire, il a décollé et le navire a été retrouvé.

PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT D'UNE UNITÉ AÉRIENNE DE SAUVETAGE À TERRE-NEUVE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas d'accord avec ce principe ou cette stratégie, mais je ne veux pas me disputer avec le ministre. Étant donné que c'est le troisième incident du genre, le ministre est-il prêt à envisager l'établissement d'une unité aérienne de sauvetage à Terre-Neuve? Le ministre a déclaré l'année dernière qu'il établirait deux nouvelles unités aériennes auxiliaires de réserve; envisage-t-il d'établir l'une d'entre elles à Terre-Neuve, où l'on possède déjà les infra-structures nécessaires, vu qu'il existait des bases de surveillance et de contrôle à Terre-Neuve pendant la guerre? On pourrait le faire à peu de frais et recruter le personnel nécessaire au sein d'unités de cadets de l'air et d'autres unités.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà expliqué au député que nous n'estimons pas utile ni efficace d'établir des unités aériennes de recherche et de sauvetage à Terre-Neuve parce qu'on ne peut y effectuer les travaux d'entretien nécessaires. Il y a aussi bien d'autres raisons pour lesquelles cela ne serait pas rentable. En ce qui concerne les unités de réserve aériennes, j'examinerai volontiers de nouveau la question.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

WOOD BUFFALO—L'AMPUTATION DE TERRAINS DU PARC AUX FINS DES EXIGENCES DU TRAITÉ N° 8—LES SOLUTIONS DE RECHANGE

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a toujours l'intention d'amputer des terrains du parc national Wood Buffalo pour satisfaire aux revendications territoriales du traité n° 8?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire. Lors de la création du parc en 1922, le gouvernement connaissait l'existence du traité n° 8 et n'avait pas alors prévu l'amputation de terrains pour satisfaire aux exigences du traité. Le ministre a-t-il alors l'intention de négocier avec la province pour que des terres provinciales de la Couronne puissent être utilisées aux fins des exigences du traité, plutôt qu'une partie du parc national Wood Buffalo, afin qu'il soit conservé tel quel?